



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

OBJET : 9 - Site Patrimonial Remarquable de Besançon – Information sur l'actualité des Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Battant – quai Vauban et centre ancien

Délibération n° 007865

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 03 avril 2025

Publié le : 11/04/2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 3), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 26 incluse et à compter de la question n° 36), M. François BOUSSO (à partir de la question n° 2), Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 26 incluse et à compter de la question n° 36), M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 2), Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 10), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 3), M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n° 23), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 3), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 3), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 35 incluse), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 35 incluse), Mme Christine WERTHE

Mme Lorine GAGLILOLO

Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Saïd MECHAI, Mme Juliette SORLIN, Mme Marie ZEHAF

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Nicolas BODIN à M. Jean-Hugues ROUX (à compter de la question n° 27 et jusqu'à la question n° 35 incluse), M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Valérie HALLER, M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Nadia GARNIER à M. Benoît CYPRIANI, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 27 et jusqu'à la question n° 35 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 9 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 22 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. André TERZO (à compter de la question n° 14), M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT, Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Yannick POUJET à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 36), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Sylvie WANLIN à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 36), Mme Marie ZEHAF à Mme Frédérique BAEHR

Site Patrimonial Remarquable de Besançon – Information sur l’actualité des Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Battant – quai Vauban et centre ancien

Rapporteur : M. Aurélien LAROPPE, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n° 2	18/03/2025	Favorable unanime

Résumé :

Outils de politique patrimoniale, les Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) assurent le rôle de document d’urbanisme à l’intérieur du périmètre du Site Patrimonial Remarquable de Besançon, en lieu et place du PLU.

Comme tout document d’urbanisme, ils sont susceptibles de connaître des évolutions, modifications ou révisions, en accord avec les services de l’Etat, et sous leur conduite s’agissant des procédures de modification. Ainsi le PSMV du Centre Ancien, approuvé en 2012, fait l’objet d’une modification n° 3. Celle-ci, après délibération du Conseil Communautaire du 10 avril 2025, sera transmise à l’Etat, qui l’intégrera au dossier de l’enquête publique prévue au cours du 2^e trimestre 2025.

I. Modification n°3 du PSMV du Centre Ancien

Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, document d’urbanisme du Centre Ancien de la commune de Besançon a pour objectif de conserver le cadre urbain et l’architecture ancienne mais aussi de favoriser l’évolution harmonieuse avec l’ensemble de la ville, en intégrant des fonctions urbaines contemporaines.

Le PSMV est élaboré conjointement par l’Etat et GBM, autorité compétente en matière de PLU. Il peut être modifié dans les formes prévues par les articles R. 313-7 à R. 313-14 du Code de l’Urbanisme.

Par délibération du 23 mai 2024, GBM a sollicité le Préfet afin d’engager la modification n° 3 du PSMV du centre ancien, avec pour objectifs principaux :

- d’apporter quelques adaptations au règlement écrit, et notamment les articles 2 (nature et typologies de logements) et 12 (normes de stationnement),
- d’apporter quelques adaptations au document graphique, et notamment supprimer la servitude de « réservation pour ouvrage de stationnement public – avenue de la gare d’eau » (parcelle AP 62),
- de corriger des erreurs matérielles constatées au fil de l’utilisation des documents, notamment le document graphique,
- de mettre à jour les documents réglementaires pour intégrer les nouvelles protections au titre des Monuments Historiques intervenues depuis la dernière modification,
- d’ajuster les dispositions réglementaires relatives au projet urbain dans le périmètre de l’opération Saint Jacques – Arsenal, et notamment le contenu de l’Orientation d’Aménagement et de Programmation pour prendre en compte l’avancement des études et lever en tant que de besoin l’exigence que toute démolition d’un bâtiment non protégé soit appréciée au regard des constructions se substituant au bâti,
- mettre à jour les annexes, et notamment celles relatives :
 - au périmètre des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, dans lesquels des prescriptions d’isolement acoustique ont été édictées en application de l’article L. 571-10 du code de l’environnement, les prescriptions d’isolement acoustique édictées et la référence des arrêtés préfectoraux correspondants et l’indication des lieux où ils peuvent être consultés,
 - au périmètre TRAM à l’intérieur duquel sont édictées les obligations en matière de stationnement en application des articles L151-35 et L151-36 du code de l’urbanisme,

- au périmètre du classement de réseau de chaleur dit « Besançon Ouest » en application de la délibération n°2023/2023.06723 prise en conseil communautaire de Grand Besançon Métropole du 9 novembre 2023

La procédure de modification, conduite par l'Etat, a été engagée par arrêté préfectoral en date du 2 décembre 2024. Dans ce cadre, l'Etat recueille l'avis de l'Autorité environnementale, des Personnes Publiques Associées (PPA) et des services de l'Etat concernés. De même, la Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables a été réunie le 22 janvier dernier notamment pour l'examen du projet détaillé de modification n°3 dans une notice explicative examinée en séance.

Après passage en Conseil Communautaire du 10 avril 2025, le dossier de PSMV modifié sera soumis à enquête publique au cours du 2^e trimestre 2025. Le projet final de PSMV modifié sera approuvé par arrêté préfectoral.

Le Conseil Municipal prend acte de la présente délibération d'information.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Lorine GAGLIOLO
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

BESANCON - Vue aérienne et périmètre du Site Patrimonial Remarquable (ex-secteur sauvegardé)

